

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre

L'an deux mille vingt-six
le lundi 21 septembre à 19 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Date de convocation
14.09.2026

Date d'affichage
14.09.2026

**Nombre de
conseillers**

En exercice	19
Présents	15
Votants	18

Etaient présents :

M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Aurélie LE PENNEC
M. Matthieu BATHEDOU - M. Yann DASPREMONT - M. Jacques
BROUDER - Mme Monique LE VOGUER - Mme Marie-Françoise
LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Sylvie TRILLOT
M. Gilles HENAFF - Mme Pascale PENVEN - Mme Gwenaëlle BRIGOT
M. Luis FERNANDES - M. Gwendal BESSON SCARABIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Patricia MARTIN

Absents représentés :

M. Philippe MAUPIN représenté par M. Alain SAPIN
Mme Margaux LE FEVRE représentée par M. Matthieu BATHEDOU
M. Steeve PADIOLEAU représenté par M. Dominique PRIGENT

Madame Pascale PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 35h par semaine
- **D'INSCRIRE** le poste créé sur le tableau des effectifs
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le BP 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce sujet

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN



La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Penven', written over a horizontal line.